

# L'ÉCHO ROANNAIS

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 c.

Balbigny, Chazelles, Combrailles, Courcelles, Lantignat, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Normains, Rorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villerey, Vougy.

**PRIX DE L'ABONNEMENT:**  
Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1867, dans les quatre journaux suivants: Le Memorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, Le Journal de Roanne.

**L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES**

**PRIX DES INSERTIONS:**  
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

**ON S'ABONNE A ROANNE.**  
Chez M. Fertay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourguet.  
Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70 A PARIS.  
Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5. — MM. LAFFITE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Dernière levée de la boîte au Bureau.**  
6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.  
4 h. 30 matin Lyon, Montbrison, Clermont, route.  
5 h. 30 soir, St Etienne, Lyon, Roan, Noiretable.  
7 h. soir, Paris, toute la ligne et au-delà.  
8 h. soir, Lyon, Tarare, Thizy et route.  
8 h. 30 soir, Belmont, Charbon, Nantilly.  
9 h. soir, St Etienne, Lyon et route, Montbrison, St-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Regny, Charbon, Charolles.

### TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMINS DE FER (SERVICE D'ÉTÉ).

de Roanne à Paris				de Paris à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				d'Amplepuis à Roanne			
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR
Roanne	8 40	12 39	5 24	Paris	8	4 55	9 50	Roanne	5 14	8 5	12 50	Lyon	7 50	11 15	3 25	Roanne	6	1 5	5	Amplepuis	7 20	3	6 35
St-Germain-L.	9	15 59	5 44	Moulins	4 50	2 19	8 59	Coteau	8 32	1 2	5 6	Givors	8 26	1 7	4 3	Coteau	6 9	1 16	5 15	Saint-Victor	7 30	3 21	6 50
Lapacaudière	9 17	1 16	6 1	S-Germ.-des-F.	2 13	6 50	3 20	St-Cyr-de-F.	8 47	1 25	5 19	Rive-de-Gier	8 50	1 31	4 36	L'Hôpital	6 22	1 30	5 30	Regny	7 44	3 41	7 4
St-Martin-d'E.	9 34	1 33	6 18	St-Martin-d'E.	3 40	8 41	4 54	Vendranges	8 57	1 37	5 31	St-Étienne	5 50	9 31	2 13	St-Victor	6 35	1 55	5 46	L'Hôpital	7 54	3 59	7 20
S-Germ.-des-F.	10 31	2 30	7 15	Lapacaudière	3 55	8 56	5 9	Saint-Jodard	6 53	9 17	2	St-Just-sur-L.	6 19	10 19	6 3	Amplepuis	6 46	2 19	6 3	Coteau	8 12	4 17	7 37
Moulin	12 17	4 13		Roanne	4 31	9 32	5 45	Feurs	7 56	10 28	3 3	Feurs	7 6	11 6	3 47	Roanne	6 53	2 50	6 15	Roanne	8 20	4 25	7 45
Paris	10 40			St-Just-sur-L.	4 51	9 52	6 5	Saint-Étienne	8 16	11 1	3 29	Balbigny	7 23	11 23	4 4 7 9								

### Roanne, le 12 Mai 1867.

#### MAIRIE DE ROANNE.

#### ADJUDICATION DES TRAVAUX A EXÉCUTER

#### Pour la construction d'un aqueduc

Destiné à assainir la ville de Roanne.

Le Maire de la ville de Roanne donne avis que, le samedi 25 mai 1867, à 10 heures du matin, en l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des délibérations, il sera procédé, pardevant lui et en présence de deux membres du conseil municipal, à l'adjudication au rabais, par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'un aqueduc, dont le devis s'élève à une somme totale de soixante-cinq mille francs, compris une somme à valoir de trois mille soixante-huit francs vingt centimes, et 65,000 fr.

Les entrepreneurs qui désireront devenir adjudicataires de ces travaux, sont invités à prendre connaissance du cahier des charges, dans les bureaux de la mairie, tous les jours de la semaine, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Les soumissions devront être sur papier timbré et cachetées. Les entrepreneurs y énonceront leurs nom, prénoms et demeure; ils s'y engageront à exécuter les travaux conformément au devis. Le rabais sera énoncé par francs et centimes pour cent francs des prix portés au devis.

Nul ne sera admis, s'il ne joint à la soumission: 1° un certificat de moralité, délivré par le maire; 2° un certificat de capacité, délivré par un ingénieur connu; 3° l'engagement de fournir, dans les vingt-quatre heures qui suivront l'adjudication, une caution solvable acceptée par le maire. Le cautionnement est fixé à la somme de deux mille francs, qui, si l'adjudicataire le préfère, pourra être versée par lui, en espèces, entre les mains du receveur municipal. La caution sera engagée solidairement avec l'entrepreneur à l'exécution des travaux.

Les soumissions seront reçues au secrétariat de la mairie, tous les jours de la semaine, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, jusqu'au jour fixé pour l'adjudication. Cependant,

celles qui n'auraient pu être déposées d'avance, pourront être remises sur le bureau, le jour même de l'adjudication, jusqu'à l'heure de l'ouverture.

Le 25 mai 1867, à 10 heures du matin, le Maire, en présence des membres de la commission, fera l'ouverture des soumissions. Il en sera ensuite dressé un état, dans lequel ne seront compris que les soumissionnaires qui auront été reconnus posséder la moralité, la capacité et les moyens suffisants pour l'exécution des travaux. Dans le cas où plusieurs soumissions renfermeraient les mêmes offres, le prix le plus fort de réduction, et présenteraient les mêmes garanties, le maire ouvrira un nouveau concours, auquel seront admis seuls les signataires de ces soumissions.

L'entrepreneur qui sera déclaré adjudicataire devra être présent, pour signer le procès-verbal d'adjudication.

Les soumissions conditionnelles ou indéterminées seront considérées comme non avenues.

La présente adjudication ne sera valable qu'après avoir été ratifiée par M. le Préfet du département.

Hôtel-de-Ville, le 5 mai 1867.  
Le Maire, BOULLIER.

— A l'occasion de l'Exposition universelle, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée se propose d'organiser, pour les diverses circonscriptions de son réseau, des trains de plaisir à destination de Paris.

Le train de plaisir desservant le département de la Loire et de la Haute-Loire aurait lieu vers le 21 ou le 22 de ce mois.

Comme il faut nécessairement proportionner le matériel du train à la quantité des voyageurs, la Compagnie tiendrait à être fixée approximativement sur le nombre des personnes qu'elle aura à transporter. Il serait très-fâcheux en effet que, par suite d'un manque de wagons, les voyageurs qui se présenteraient aux gâchets des diverses gares ne pussent pas tous recevoir des billets.

En conséquence, les personnes qui voudraient profiter du train de plaisir pour visiter Paris et l'Exposition, sont priées de vouloir bien prendre la peine de le déclarer dans les gares de leur localité.

officiers; quant à la trahison, impossible. Il n'y a pas de trahison parmi nous.

— Alors, comment expliquer ?

— Je n'y comprends rien, seigneur capitaine; vos ordres précis ont été suivis à la lettre; nous avons fidèlement exécuté toutes les mesures concertées par vous, à preuve que l'escorte de mademoiselle Julienne est restée entre nos mains, tout entière, bêtes et gens.

— Mais elle ?

— Elle a échappé, voilà qui est positif.

— Que m'importe à moi que son escorte soit prisonnière ! Deux ou trois valets tremblants, autant de personnes d'extraction basse, une douzaine de mules hors de service et quelques colifichets de femme, qu'est-ce que cela, je vous prie, au lieu de la riche proie que je convoitais !

— De fait, répliqua un des assistants, le seigneur Duguesclin eût payé chèrement la rançon de sa sœur.

Felleton haussa les épaules, puis apercevant son lieutenant Guillaume Isnanny qui rentrait au camp, il courut à lui :

— Eh bien ! lui demanda-t-il.

— Mauvaises nouvelles, messire capitaine. L'oiseau s'est décidément envolé. En vain ai-je fouillé landes, marais, buissons et chaumières; toutes mes recherches sont inutiles.

— N'as-tu rien appris du moins sur la route qu'a suivie la fugitive ?

— Deux paysans que j'ai fait parler, l'épée sur la gorge, prétendent avoir vu passer, une heure auparavant, une jeune dame montée sur sa haque-née blanche et fuyant à toute vitesse vers Pontorson.

— C'était elle !

— Je l'ai pensé ainsi, et, éperonnant mon cheval, je me suis lancé sur ses traces jusqu'en vue de Pontorson. Trop tard ! Elle devait être, sans nul doute, en sûreté près de son frère.

— Par saint Georges ! s'écria Felleton en frappant le pommeau de son épée, je veux, dès demain, livrer l'assaut à ce château maudit et le démolir pierre à pierre.

Guillaume Isnanny eut un imperceptible sourire.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit que d'une simple déclaration d'intention, laquelle n'implique aucun engagement.

Le tableau suivant indique le prix des billets pour les différentes sections de la circonscription et la marche du train. Ces renseignements seront ultérieurement complétés, s'il y a lieu.

#### 8<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION.

#### Prix des billets (aller et retour).

(6 <sup>e</sup> section d'exploitation)	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
Arfeuilles		
Saint-Martin-d'Estreaux		
Lapacaudière	25	17
Saint-Germain-Lespinasse		
Roanne		
Le Coteau		
L'Hôpital		
Regny		
Saint-Victor		
Amplepuis	27	18
Saint-Cyr-de-Favières		
Vendranges Saint Priest		
Saint-Jodard		
Balbigny		
Feurs		
Montbrison		
Saint-Galmier		
La Renardière	30	20
Saint-Just		
Andrézieux (nouvelle gare)		
Bonson		
Sury-le-Comtal		

#### MARCHE DU TRAIN.

Départ de Saint-Etienne : 2 heures 20 du soir.

Arrivée à Paris : 4 heures 45 du matin.

Les voyageurs de la Renardière, Saint-Galmier et Montbrison iront par train 94 jusqu'à Roanne.

Les voyageurs de Saint-Cyr, Vendranges et Saint-Jodard viendront à Balbigny par train 99.

Les voyageurs de la ligne d'Amplepuis et ceux de la gare du Coteau iront à Roanne par train 258.

Les voyageurs de Saint-Germain-Lespinasse, Lapacaudière et Saint-Germain-Lespinasse viendront à Roanne par train 91.

#### Départ de Paris, 11 heures 55 du soir.

#### Arrivée à Saint-Etienne, 2 heures 5 du soir.

Les voyageurs pour les gares de Saint-Germain-Lespinasse, Lapacaudière et Saint-Germain-Lespinasse continueront à Saint-Germain-Lespinasse par train 99.

Les voyageurs pour la gare du Coteau et la ligne d'Amplepuis continueront à Roanne par train 257.

Les voyageurs pour Saint-Cyr-de-Favières, Vendranges, Saint-Jodard, Montbrison, Saint-Galmier et la Renardière continueront à Roanne par train 99 qui s'arrêtera exceptionnellement à la gare de la Renardière.

— M. Moussé, aumônier de l'hospice de la Charité à Lyon, est nommé chanoine d'honneur.

M. Planche, curé de Longes, est décédé le 5 mai, à l'âge de 62 ans.

— Un décret a autorisé l'acceptation du legs d'une somme de 1,000 fr. fait par la dame veuve Giraudier aux sœurs de Saint-Joseph établies dans la commune de Lentigny (Loire), où elles dirigent l'école publique des filles.

— Un décret fixe à 2,544 fr. la pension de Pierre Darmésin, de Regny (Loire), capitaine commandant la place de la Casbah d'Alger.

— Un décret impérial du 4 mai nomme :  
Juge de paix du canton de Nêronde, arrondissement de Roanne (Loire), M. Terme (Louis Clau-de), ancien avoué, en remplacement de M. Genevri-er, décédé.

Juge de paix du canton de Saint-Just-en-Che-valet, arrondissement de Roanne (Loire), M. Fon-thieure, suppléant du juge de paix de St Germain-Laval, en remplacement de M. Allier, qui a été nommé juge de paix de Feurs.

— Un arrêté du ministre de la guerre appelle sous les drapeaux, pour compléter les cadres, le second contingent de 1864. Les hommes compris dans le contingent de réserve de 1865 ont ordre de se rendre, pour deux mois, dans les dépôts d'ins-truction.

### FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

#### JULIENNE DUGUESCLIN

(Suite).

#### III.

Deux mois s'étaient écoulés entre le jour où Jehan Felleton avait recouvré sa liberté et celui où Bertrand Duguesclin s'était vu aux prises avec sa garnison mutinée.

Tandis que le chevalier breton qui, grâce à l'intervention inattendue de sa sœur, avait rallié ses hommes, se disposait à sortir de Pontorson et à se mesurer une seconde fois avec le gouverneur d'Aranches, les Anglais, qui avaient attaqué l'escorte de Julienne, dressaient leur camp en toute hâte.

Le crépuscule commençait à remplacer le jour, la nuit approchait.

On était en pays ennemi.

Il fallait prendre ses précautions pour ne pas être surpris à l'improviste au milieu des ténébres.

Les soudards de Felleton quittèrent la lance ou l'arbalète pour la cognée et la pioche.

On les voyait tous, la cotte de mailles aux reins et le bassin en tête, s'écarter, à défaut d'ennemis, contre des pommiers dont ils abattaient les branches.

Is campaient au fond d'une prairie ombragée d'arbres en fleurs; des fossés bourbeux l'entou-raient; ils s'y barricadaient tant bien que mal.

Au milieu de ce camp improvisé, Felleton, en-touré d'un petit groupe d'officiers, parlait avec véhémence.

— Par saint Georges ! disait-il, il faut qu'il y ait sorcellerie ou trahison, pour que cette gentie damoiselle ait réussi à nous glisser des mains, aussi prestement qu'une anguille entre deux eaux.

— Sorcellerie !... je ne sais, répliqua un des

chose incroyable, je me sentais t'emblor devant cette enfant; je n'osais ni lever les yeux sur elle, ni la regarder, ni lui parler.

— En vérité ?

— En quittant Pontorson, j'espérais reprendre avec ma liberté mon cœur d'homme; je croyais que l'éloignement romprait le charme qui me rendait timide et lâche devant une bachelette. Vain espoir, son image me suit partout et se pré-sente sans cesse à ma pensée.

— Que ne l'épousez-vous, messire Jehan ?

— J'ai demandé sa main à son frère; mais, le croirais-tu, il n'a répondu à ma demande, à mes prières, que par un refus haïnant. Et pourtant je suis de race comme lui, et mon sang vaut le sien.

— Connaissez-vous du moins le motif qui lui a dicté ce refus ?

— Je ne le connais que trop, et c'est ce qui double mon ressentiment. Je portais les armes con-tre le roi de France; tel est le grief qu'il allègue contre moi; et puis, Julienne, ajoute-t-il, désire se consacrer au service du Seigneur. Mais si Du-guesclin est breton, j'ai aussi du sang breton dans les veines, et mon opiniâtreté égale au moins la sienne. Ce que je veux, je le veux bien. Or, j'ai résolu d'avoir Julienne pour épouse, et de gré ou de force, j'obtiendrai sa foi.

Je me suis créé dans ce but des intelligences à Pontorson. Deux chambrières de dame Tiphaine, que j'ai gagnées à ma cause par des bijoux et des promesses, me sont dévouées jusqu'à la trahison. Je sais par elles tout ce qui se passe là-bas. Les moindres faits, les moindres gestes de mon enne-mi me sont connus. C'est par un message d'elles, que j'ai appris le retour de Julienne au couvent de Saint-Méen.

— Peut-être la noble damoiselle partage-t-elle quelque peu vos sentiments ?

— N'en crois rien; la sœur est d'accord avec le frère, mais la captivité adoucit les âmes les plus farouches. Ah ! si je tenais seulement Julienne; le ciel m'est témoin que je n'accepterais d'elle qu'une seule rançon, sa main. Nul doute qu'à force de soins et de prières je ne parvinsse à tou-cher son cœur, à amollir sa dureté, à obtenir son

Les murs de Pontorson sont solides et vaillamment défendus, fit-il.

— Pour solides, je le sais, les ayant examinés moi-même plus d'une fois, durant ma captivité... Quant à être vaillamment défendus, c'est autre chose.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire, ami Guillaume, que l'or semé à propos devient parfois une arme plus terrible que la plus terrible épée; et qu'il se pourrait faire que le seigneur Duguesclin essayât avant peu, chez lui, l'emploi que j'ai moi-même occu-pé chez lui, il y a deux mois. Mais on est mal ici pour deviser. Viens dans ma tente, et je te dirai tout.

Guillaume Isnanny suivit son chef.

Ils prirent place sur des escabelles; on leur servit un pâté de venaison et une peau de bouc pleine d'un excellent cidre normand.

Quand ils eurent satisfait aux premières exi-gences de l'appétit, Felleton prit la parole.

— Tu sembles étonné parfois, dit-il, de l'achar-nement avec lequel je poursuis Duguesclin et les siens, mais particulièrement ta jeune sœur Ju-lienne. N'en devines-tu point un peu la cause ?

— Mais... le souvenir de votre captivité sans doute.

— Allons donc ! Il y a longtemps que j'aurais oublié et ma captivité et les cinq cents écus de ma rançon et même ce Duguesclin qui, somme toute, a des qualités et s'est conduit à mon égard en vrai gentilhomme, si je n'avais rencontré alors, en son château de Pontorson, une jeune fille ou plutôt un ange.

— Julienne ?

— C'est toi qui l'as nommée. Si tu l'avais vue, comme moi; si tu savais comme elle est belle ! Comment te peindre sa grâce et ses perfections infinies et le charme étrange qui s'échappe de sa personne et qui l'entoure comme d'une auréole ? Moi qui suis né au choc des armures, qui ai vieilli sous le harnais, dont le cœur a durci dans les batailles, dont l'œil a vu sans sourcilier plus de massacres et de pillages qu'il n'en faudrait pour dépouler le royaume où nous sommes, eh bien !

— Mais elle ?

— Elle a échappé, voilà qui est positif.

— Que m'importe à moi que son escorte soit prisonnière ! Deux ou trois valets tremblants, autant de personnes d'extraction basse, une douzaine de mules hors de service et quelques colifichets de femme, qu'est-ce que cela, je vous prie, au lieu de la riche proie que je convoitais !

— De fait, répliqua un des assistants, le seigneur Duguesclin eût payé chèrement la rançon de sa sœur.

Felleton haussa les épaules, puis apercevant son lieutenant Guillaume Isnanny qui rentrait au camp, il courut à lui :

— Eh bien ! lui demanda-t-il.

— Mauvaises nouvelles, messire capitaine. L'oiseau s'est décidément envolé. En vain ai-je fouillé landes, marais, buissons et chaumières; toutes mes recherches sont inutiles.

— N'as-tu rien appris du moins sur la route qu'a suivie la fugitive ?

— Deux paysans que j'ai fait parler, l'épée sur la gorge, prétendent avoir vu passer, une heure auparavant, une jeune dame montée sur sa haque-née blanche et fuyant à toute vitesse vers Pon-torson.

— C'était elle !

— Je l'ai pensé ainsi, et, éperonnant mon che-val, je me suis lancé sur ses traces jusqu'en vue de Pontorson. Trop tard ! Elle devait être, sans nul doute, en sûreté près de son frère.

— Par saint Georges ! s'écria Felleton en frap-pant le pommeau de son épée, je veux, dès de-main, livrer l'assaut à ce château maudit et le dé-molir pierre à pierre.

Guillaume Isnanny eut un imperceptible sourire.

— La commission des finances du Mexique à Paris a écrit à tous les trésoriers-payeurs généraux pour se renseigner sur le nombre des propriétaires d'obligations mexicaines qu'il pouvait y avoir dans chaque département.

— Une somme de 2,000 fr. vient d'être mise, sur sa demande, à la disposition de M. le Préfet de la Loire, par S. Exc. le Ministre de l'intérieur, pour venir en aide aux ouvriers sans travail de la ville de Saint-Etienne.

Cette somme a été versée immédiatement dans la caisse municipale.

— Le Corps législatif est saisi d'un projet de loi relatif à l'érection en commune distincte de la section de Saint-Joseph, distraite de la commune de Saint-Martin-la-Plaine.

#### COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.

Mercredi prochain 13 mai, à huit heures du soir, dans la salle du Collège, M. Lepoir continuera à traiter de la faillite.

**Le vol au change.** — Plusieurs magasins de détail de notre ville ont été victimes, cette semaine, d'un adroit filou, et plusieurs certainement ne s'en sont pas aperçus. Cet individu venait marchander un objet de minime valeur et donnait invariablement une pièce de 20 fr. On lui rendait la monnaie, parmi laquelle se trouvait presque toujours une pièce de dix francs. Alors, faisant se ablat de l'examiner, il la changeait prestement par une pièce de cinq francs, et faisait remarquer au marchand qu'il se trompait, que croyant lui donner dix francs, il ne lui en avait donné que cinq. Le marchand s'empresait de donner le surplus de la monnaie, et le tour était fait.

— Souvent on ne craint pas de lancer par la croisée des objets qui, par leur poids, peuvent occasionner des accidents irréparables. C'est ce qui est arrivé au sieur Duvion, habitant du faubourg Clermont. La semaine dernière, il était en train de démanteler et lança par la croisée un matelas qui était roulé des couvertures. Ce paquet vint tomber sur la femme Lachèze, qui en fut renversée. Elle reçut de graves blessures qui la tiennent encore alitée.

**CUINZIER.** — Dans la nuit du 2 au 3 courant, un incendie d'un corps de bâtiments faisant partie d'une filature de soie a eu lieu au préjudice de M. B. eyton, manufacturier à Cuinzier. C'est vers les 9 heures du soir qu'on s'aperçut du commencement de ce sinistre. L'alarme fut aussitôt donnée, et les populations environnantes s'empresèrent d'accourir. Mais le feu, activé par un vent qui soufflait avec violence, paralysait tous leurs efforts. Les pertes s'élevaient approximativement à 38,000 fr. M. Breyton était assuré à la compagnie du Phénix. La cause de ce sinistre est restée inconnue.

Un malheur arrive rarement seul : la veille de cet incendie, la femme du contre-maître de cette filature vit son enfant, âgé de 13 mois, qu'elle avait laissé imprudemment promener sur la route, écrasé par les roues de la voiture du sieur Jaqueton, aubergiste à Cuinzier. Lorsqu'elle le releva il avait cessé de vivre.

**ST-SYMPHORIEN DE-LAY.** — Le 7, un autre incendie qui a pris de plus grandes proportions, a eu lieu au hameau de Vaurion, commune de Saint-Symphorien-de-Lay. Il s'est manifesté, on ne sait comment, dans un corps de bâtiments appartenant au sieur Ducoing, propriétaire. En un instant, une écurie, une grange et un hangar ont été la proie des flammes. Le feu a commencé dans une voiture chargée de paille. Ducoing n'était pas assuré. Il aura à subir une perte de près de huit mille francs.

**CHANDON.** — Les enfants sont un sujet d'inquiétude pour les parents. Le 7 de ce mois, le sieur Chervier, cultivateur à Chandon, avait laissé sortir ses deux enfants, l'un âgé de trois ans et l'autre de 20 mois. Les parents croyaient qu'ils s'amusaient devant la porte ; mais ne les entendant plus depuis un moment, la femme Chervier se mit à leur recherche et eut la douleur de les trouver noyés dans une mare d'eau qui était à la cime d'un pré, non loin de la maison.

assentiment. Mais vois, ami Guillaume, combien je joue de malheur en cette occurrence.

A peine la trêve de deux mois que j'avais jurée à Duguesclin a-t-elle pris fin, je me dirige avec une poignée de soudards vers le couvent de Saint-Méen, afin d'enlever Julienne. Nous arrivons de nuit.

Sans bruit, dans l'ombre, comme des voleurs, nous enveloppons le couvent. Nul ne peut fuir, les issues sont gardées.

Je franchis les murs avec mes hommes ; je vais droit à la supérieure, je la presse, je la menace, je la somme de me livrer, sur l'heure, noble damoiselle Julienne, lui promettant de respecter la personne et les biens des autres.

Elle me répond d'un air tranquille :

« — Damoiselle Julienne est repartie hier pour Pontorson. »

— Juge de ma colère.

— C'était jouer de malheur, en effet, messire capitaine.

— Sans perdre une minute, je fais prendre à mes hommes la route de Pontorson avec ordre de crever au besoin les chevaux pour dévorer plus vite l'espace ; leur consigne est celle-ci : ne laisser passer aucun voyageur, sous quelque prétexte que ce soit. Moi, cependant, prévoyant une rencontre avec les Bretons, je cours à Avranches, je fais sonner le boute-selle, et je précipite sur mes traces le reste de la garnison.

Mais quand je rallie enfin mon avant-garde, il est encore trop tard ; l'escorte de Julienne est prisonnière à la vérité, mais la jeune fille a réussi à s'échapper.

— Ce serait à renoncer à l'entreprise.

— Eh bien, non : ces contre-temps, loin de me détourner de mes desseins, fortifient davantage ma volonté première. Pontorson donne asile à Julienne ; je prendrai Pontorson.

— Songez-vous aux périls d'une telle entreprise ?

— Tenter d'enlever la place d'assaut, si l'on n'espérait un secours de l'intérieur du château, serait folie. Mais la garnison est minée. J'ai fait briller mon or aux yeux éblouis des soudards

**BRIENNON.** — Le 5, un autre incendie s'est manifesté à Briennon, au préjudice du sieur Tissier, tailleur d'habits. Le feu a pris au lit d'un petit enfant. Grâce au concours des habitants, on s'est rendu bientôt maître du sinistre. Les pertes sont évaluées à 1,200 fr.

**NÉRONDE.** — A l'audience du 10 de ce mois, la fille M. G., accusée d'homicide de son enfant, a été condamnée, par le tribunal correctionnel de Roanne, à huit mois d'emprisonnement.

— Dans son audience du 11 de ce mois, le Tribunal de simple police a prononcé 22 condamnations contre 22 délinquants.

Onze ont été condamnés pour tapage injurieux et nocturne ;

Deux pour avoir fait des ordures sur la voie publique ;

Quatre pour avoir laissé vaguer son chien sans muselière ;

Un pour avoir fait galoper leur cheval, attelé d'une voiture, dans l'intérieur de la ville ;

Un pour défaut d'éclairage de voiture ;

Deux pour abandon de voiture attelée sur la voie publique.

Un cabaretier a été condamné pour avoir conservé des buveurs dans son établissement après l'heure réglementaire.

— M. Chassepot, dit le *Mémorial de la Loire*, est depuis quelques jours à Saint-Etienne, occupé à surveiller la fabrication de ses fusils, qui prend de jour en jour une plus grande activité à mesure que l'outillage de la manufacture se complète et que le nombre des ouvriers recrutés de toutes parts devient plus considérable.

— Une maison prussienne, dit le même journal, est venue solliciter, sur notre place, des commandes de sabres-baïonnettes, et il n'est pas dit, vu l'importance et l'urgence de la fabrication de cette arme, que ses offres ne soient pas acceptées.

On ne pouvait guère s'attendre, en ce moment surtout, à une semblable application de la doctrine économique du libre échange.

— M. Vital de Valous, le savant sous-bibliothécaire du palais Saint-Pierre, à Lyon, vient de faire don aux archives de la Loire d'un document précieux. C'est la charte originale, sur parchemin, datée du mois de mai 1270, par laquelle Jean de Châtillon, seigneur de Saint-Bonnet-le-Château, au nom de Dauphine, sa femme, confirme les us et bonnes coutumes (*les usages et bons costumes*) de cette ancienne ville. Rédigée en langue vulgaire, elle nous offre un curieux spécimen du dialecte parlé au XIII<sup>e</sup> siècle dans cette partie du Forez.

Cette charte de franchises est plus complète que celle qui a été insérée par M. Auguste Bernard dans son *Histoire du Forez* (tome 1, p. 220 et s.), et M. de Chantelauze nous en fait espérer la publication intégrale dans les preuves de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*.

— M. Lucien Tracol, propriétaire à Bourg-Argental (Loire), vient de trouver le moyen d'obtenir de la soie sans l'intermédiaire du ver et avec la seule tige annuelle du mûrier. Déjà, à plusieurs reprises, on avait essayé d'extraire des filaments de certains végétaux, notamment de l'ortie et de l'aloès. Mais toute tentative était venue se briser contre deux obstacles jusqu'ici insurmontables : la rugosité du fil et l'impossibilité pour la teinture de s'y imprégner complètement.

On pouvait craindre qu'il en serait de même de la matière soyeuse extraite de la pousse annuelle du mûrier. Les dernières expériences auxquelles vient de se livrer M. Tracol ont complètement réussi et prouvé heureusement que ces appréhensions étaient vaines. Son produit, tout aussi bien que le lin et le chanvre, se file au fuseau et au rouet, et si l'on recourt aux manufactures de coton on obtient par leur procédé mécanique de filature un fil d'une ténacité merveilleuse.

Mais si nous en croyons les renseignements qui nous sont fournis, l'expérience la plus décisive encore a peut-être été celle de la teinture. Il n'est pas une couleur, en effet, qui n'ait complètement réussi et mordu vigoureusement au tissu nouveau.

bretons. Oh ! qui sait jusqu'où va la puissance de ce vil métal ! Les hommes de Duguesclin sont mal payés, mal nourris et partant, mal contents. Ils savent, les deux chambrières de dame Tiphaine le leur ont répété à satiété, ils savent que mes hommes à moi regorgent de vires et de butin. En nous présentant hardiment devant eux, peut-être les rallierions-nous à notre cause. Les dernières nouvelles que j'ai reçues me présentent cette espérance comme une réalité.

Jehan Felleton se tut ; un grand bruit qui s'élevait à quelques pas de sa tente attira son attention. Il sortit.

Un pauvre diable, vêtu d'un pourpoint de drap gris usé, avec des chaussettes de même étoffe et de même valeur, et portant sur son dos un sac en peau de brebis gonflé de menues marchandises à l'usage des gens du peuple, se débattait avec désespoir au milieu d'un groupe de soldats.

— C'est un espion, criaient les Anglais, il faut le brancher sur l'heure.

— Laissez-moi du moins parler à votre capitaine, hurlait le pauvre homme à demi-afolé de terreur.

Mais sans tenir compte de ses supplications ni de ses cris, les soudards se disposaient à le pendre haut et court au pommier voisin, lorsque, par bonheur pour lui, il aperçut Felleton qui sortait de sa tente.

— Sauvez-moi de leurs mains, seigneur capitaine, lui cria-t-il.

— Eh ! c'est Daniel ! fit Jehan surpris. Tout beau ! tout beau, mes braves ; ah ! par saint Georges, vous allez faire la de jolie besogne ! Brancher maître Daniel, mais savez-vous bien que je n'ai pas de message plus dévoué au monde ?

Les soldats firent un vide autour de Daniel tremblant comme la feuille à la pensée du péril qu'il avait couru.

— Allons, dit en riant le gouverneur d'Avranches, viens céans, maître Daniel, vider à ma santé une coupe de vieux cidre normand, cela te mettra un peu les esprits et te rendra le courage nécessaire pour remplir dignement ton message.

— Et maintenant, ajouta-t-il, quand Daniel eut

M. Lucien Tracol a donc tout lieu de croire aujourd'hui qu'il a définitivement atteint le but qu'il s'était proposé depuis bien longtemps. Aussi ne désirant plus qu'une chose, c'est à-dire exploiter par lui-même le brevet qu'il a pris tant en France qu'à l'étranger, il fait appel en ce moment à tous les propriétaires de mûriers, chez nous, en Italie ou ailleurs et il leur dit : Si vous voulez avoir des arbres vigoureux, n'attendez pas deux ou trois ans pour les tailler, la sève s'échappe alors en trop grande abondance par l'énorme blessure que vous faites au mûrier. Taillez-le régulièrement chaque année au moment où l'on cueille la feuille, mettez de côté la tige annuelle que vous aurez ainsi coupée pour le plus grand bien de votre arbre et avisez-moi à Bourg-Argental (Loire) du nombre de kilos que vous pourriez m'adresser et à quel prix. Je n'en aurai jamais assez.

— Dans sa revue de l'Exposition universelle, M. Turgan consacre deux articles fort intéressants à l'industrie des canons. Nous lui empruntons les passages suivants :

Certains produits métallurgiques s'imposent plus que d'autres aux regards des visiteurs : ce sont les énormes canons de fonte, envoyés par la Suède, la Russie, la Prusse, l'Angleterre et la France et exposés par leurs fabricants comme échantillons de construction plutôt qu'au point de vue de l'artillerie proprement dite. Pour produire ces canons, l'art métallurgique a fait depuis dix ans des études constantes, a exécuté de nombreuses expériences et créé un outillage d'une puissance formidable ; jamais, pour les besoins de la paix, on n'aurait obtenu des industriels de tels efforts et de si grands sacrifices. La guerre seule paie sans compter et ne souffre pas de retards ; mais le progrès obtenu grâce à elle est loin d'être perdue, et les mêmes coûteux instruments qui ont servi à fabriquer les canons, ont trouvé d'utiles applications aux industries de la paix.

Place déjà pour les établissements de MM. Petin, Gaudet et Cie.

MM. Petin et Gaudet ont brisé en deux un canon de 16 centimètres pour montrer la parfaite homogénéité du métal : la ténacité de l'acier d'Assailly est si forte, qu'il a fallu d'abord faire une entaille avec une machine à mortaiser, puis après avoir tenté la séparation au moyen d'une presse hydraulique en poussant par la force jusqu'à deux cents atmosphères, on a été obligé d'avoir recours à des coins frappés par le plus fort marteau de Rive-de-Gier. On a aussi brisé une plaque de blindage pour faire voir la qualité du fer employé à cette fabrication, dans laquelle excelle l'usine de Saint-Chamond. Plusieurs plaques de 15, 20 et même 25 centimètres d'épaisseur, dont quelques-unes ont été essayées, peuvent prouver la bonne exécution de ces cuirasses, non parce qu'elles ont résisté à la pénétration des boulets, mais parce que la saignée produite par le coup sur la face interne du blindage ne montre aucune fissure étoilée. La plaque est comme emboutie, une seule fente longitudinale se fait remarquer, mais dans un endroit où le projectile a frappé sur un trou de bouchon. L'usine de Saint-Chamond, parfaitement outillée pour la fabrication des plaques de blindage, peut en fournir environ 15 mille tonnes par an.

Nous trouvons dans le pavillon de MM. Petin et Gaudet la preuve évidente de ce que nous avançons au commencement de cet article en disant que l'expérience et l'outillage acquis par la fabrication des engins de guerre servaient aux perfectionnements des industries pacifiques ; en effet, à force de laminier des plaques de blindage, les ingénieurs de Saint-Chamond sont devenus d'une grande habileté dans l'usage et la disposition des cylindres compresseurs ; ce qui les a amenés à combiner les laminoirs, avec lesquels ils obtiennent ces magnifiques fers à T dont la construction se sert aujourd'hui comme de poutres pour la charpente des édifices et des ponts.

Une collection de ces fers, depuis 32 mètres de long sur 0,28 jusqu'à 10 mètres sur un mètre plein de largeur, excite justement l'admiration des métallurgistes étrangers. Dans le même atelier où l'on fond en acier les éperons de navires, on a coulé l'immense frette à tourillons dressée à la porte du pavillon, et qui doit servir de ceinture à

vidé d'un trait une pleine coupe ; parle : qui l'a même ?

Le messager tira de son havre sac un parchemin qu'il tendit à Felleton, en disant :

— De la part des deux chambrières que vous savez.

Le gouverneur d'Avranches parcourut rapidement la missive et poussa un cri de triomphe.

— Bonnes nouvelles ! exclama-t-il, je tiens du même coup Julienne, Pontorson et Duguesclin lui-même. Tiens, lis plutôt, ami Guillaume.

Il tendit le parchemin à son lieutenant.

Voici en substance ce que les deux chambrières de dame Tiphaine faisaient savoir à Jehan Felleton :

« Il y avait eu, dans la *cépée*, révolte ouverte de la garnison contre son chef ; les soldats réclamaient leur salaire ; Duguesclin se trouvait sans ressources, nul doute par conséquent qu'à la première rencontre, ses hommes d'armes n'allaient chercher sous le drapeau anglais la soldé que ne pouvait leur octroyer le capitaine du roi de France.

« Julienne survenue pendant la bagarre, avait raconté l'attaque à laquelle elle venait d'échapper et Duguesclin se disposait à partir au coucher du soleil pour attaquer le camp anglais. Il ne resterait au château, outre dame Tiphaine, Julienne et leurs suivantes, qu'une douzaine d'hommes armés dont il serait facile d'endormir la vigilance.

« Felleton n'avait qu'à oser, Felleton n'avait qu'à vouloir, pour prendre le château, comme d'un coup de filet. »

— Oui, par saint Georges, je tenterai l'aventure, dit le gouverneur d'Avranches avec un rire joyeux. Ah ! bon sire Duguesclin, grand pondeur de gens, nous verrons si, sous les fers dont je te chargerai, tu t'estimeras encore trop grand seigneur pour m'octroyer la main de Julienne.

Il prit son front à deux mains et réfléchit à ce qu'il allait faire.

— Voici ce que j'ai résolu, ami Guillaume, dit-il enfin en frappant sur l'épaule de son lieutenant : Je te laisse le commandement du camp.

un convertisseur de Bessemer. La même halle a vu fondre le canon de vingt-quatre, et l'arbre coudé destiné au paquebot des Messageries Impériales découpé dans un lingot d'acier de 16,000 kilogrammes.

C'est pour arriver à fabriquer des canons de vingt-sept, trente-deux et quarante-sept centimètres, que MM. Petin et Gaudet ont augmenté leurs moyens de produire l'acier, et sont arrivés déjà à couler un bloc de 25 tonnes qu'ils ont brisé en deux parties et placé dans leur pavillon pour qu'on puisse en examiner la cassure : les nouveaux ressorts d'acier en rondelles légèrement coniques assemblés deux à deux, ont été employés d'abord pour amortir le choc du recul dans les affûts des canons de grande puissance, mais ils commencent déjà à être appliqués aux trains des wagons de chemin de fer ; bientôt peut-être entreront-ils dans la consommation générale pour les nombreux usages des ressorts solides et bon marché. Quant aux boulets cylindriques de 780 kilogrammes, nous ne savons vraiment pas à quoi ils pourront jamais servir en temps de paix, si ce n'est comme poids à quelque gigantesque horloge.

Les établissements de MM. Petin et Gaudet, à Toga, Clavières, Givors, Assailly, Saint-Chamond et Rive-de-Gier, produisent par année environ cinquante mille tonnes de fer et d'acier, représentant une somme de 30 à 32,000 millions de francs, obtenus par le travail de 6,000 chevaux-vapeur et de 5,200 ouvriers.

— M. Arnaud continue ses cours de danses dans les pensionnats de jeunes gens et de demoiselles de notre ville.

Ses cours consistent non-seulement à enseigner les danses et les valse de salon, mais à donner les notions nécessaires sur la manière de figurer dans un quadrille, de former la jeunesse au bon maintien et de l'initier aux cérémonies d'usage, et à faire observer les diverses nuances dans la société.

Les personnes qui désireraient prendre quelques notions des danses nouvelles peuvent s'adresser à l'hôtel du Commerce. M. Arnaud ouvrira un cours de danse de huit à neuf heures du soir. Ce cours durera jusqu'au départ de M. Arnaud qui est fixé à la fin du mois.

#### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 4 au 11 mai 1867.

##### Mariages (1).

Perrin Claude, tisseur, 54 ans, et Boulet Marie, veuve de coton, 26 ans.

##### Naissances (15).

Deverchère François, fils de Barthélemy Deverchère, et de Marchébaud Claudine. — Bostnavaron Claudine, fille de Jean Bostnavaron, et de Marquet Jeanne. — Parret Jean, fils de Benoît Parret, et de Boucher Antoinette. — Blondelet François, fils de Claude Blondelet, et de Bochart Marie. — Lafaye Louise, fille de Gilbert Lafaye, et de Thevenoux Catherine. — Babe Claude, fils de Benoît Babe, et de Marcus Claudine. — Décote Antoine, fils d'Antoine Décote, et de Colombier-Cinquant Catherine. — Desmarais Jean, fils de Pierre Desmarais, et de Fayet Marie. — Janicot Marie, fille de Jean Janicot, et de Jarmonty Marie. — Mure Marie, fille de Claude Mure, et de Blouzet Anne. — Sauge Jean, fils de Romain Sauge, et de Moulou Adèle. — Dubien Benoîte, fille d'Antoine Dubien, et de Tantot Marie. — Jonnard Clotilde, fille de Claude Jonnard, et de Poirier Philomène. — Bardonnet Clotilde, fille de Benoît Bardonnet, et de Chabot François. — Thimonier Jean, fils de Louis Thimonier, et de Marchand Catherine.

##### Décès (10).

Puravel Claudine, veuve Acary, 70 ans. — Guillermet Marie-Louise, célibataire, 26 ans. — Devigny Jean-Ferdinand, marchand, 39 ans. — Chasset Benoît, cuisinier, 81 ans. — Barge Marie, 15 mois. — Sotton Jean, tailleur d'habits, 68 ans. — Blondelet François, 1 jour. — Friat Joséphine-Célestine-Charlotte, femme Vicard, 46 ans. — Duchamp Marie, femme Létag, 46 ans. — Richard Jean-Louis, piqueur de lisse, 13 ans.

#### L'EXPOSITION A VOL D'OISEAU.

Avant de nous livrer, cher lecteur, à la course littéralement vertigineuse que je vais vous faire entreprendre ; avant de vous lancer à travers ce vaste et fertile empire de l'Exposition, nommons quelques-uns des personnages illustres dont on nous annonce la prochaine visite dans notre capitale. Voici d'abord une liste respectable de souverains. A tout seigneur tout honneur.

1<sup>o</sup> Le prince royal de Prusse n'attend que le résultat de la conférence de Londres pour venir remplir, à Paris, sa mission de président de l'Exposition pour la Prusse. On prépare, à l'ambassade de Prusse, les appartements de Son Altesse Royale. Que n'avons-nous un peu de la science de l'antique devise du poète :

Novi namque omnia vates

Quæ sint, quæ fuerint, quæ mox ventura trahuntur ! et nous vous dirions de suite s'il viendra !

2<sup>o</sup> Vers le 28 mai, l'empereur de Russie se rendra de Copenhague, où il doit passer deux ou trois semaines, à Paris, et il s'y rencontrera, dans les premiers jours de juin, avec le roi Guillaume.

Le roi de Prusse logera au palais des Tuileries, et l'empereur de Russie au palais de l'Élysée. L'empereur et l'impératrice d'Autriche n'arriveront qu'après le départ des souverains de Prusse et de Russie.

De grandes fêtes vont s'organiser. On parle déjà de celles que préparait MM. le comte de

Fais bonne garde, le Breton se présentera sous peu d'heures. Evite l'engagement, autant qu'il se pourra. Du reste, il n'attaquera pas le premier, car il n'est pas sûr de sa troupe. Pendant ce temps je prends avec moi vingt cavaliers résolus et je les conduis au galop jusqu'à Pontorson. Nous n'arriverons qu'à la nuit noire, car il nous faut faire un grand détour pour ne pas nous heurter à Bertrand : le reste me regarde ; demain, au point du jour, tu recevras de mes nouvelles.

Il écrivit à la hâte quelques instructions sur un parchemin qu'il scella du pommeau de son épée ; puis tendant le pli au vieux Daniel, il y joignit un écu et lui dit :

— Ceci pour toi ; cela pour les chambrières ; sur-le-champ, va vite !

L'espion s'éloigna en courant.

Francis Tesson.

La suite au prochain numéro.

Goltz, le baron de Budberg et le prince de Metternich.

30 Le roi et la reine des Belges sont attendus le 11 mai.

40 Enfin, on annonce également la prochaine arrivée de LL. MM. le roi et la reine de Portugal.

Le roi de Bavière arrivera aussi, dit-on, prochainement dans la capitale de la France.

Puissions-nous, dans nos prochaines chroniques, vous parler de la somptueuse hospitalité que l'on a déployée dans la réception de tous ces illustres visiteurs!

— Avant de nous aventurer dans le dédale enchanté, il est encore bon de bien prendre ses précautions, car, ainsi qu'on l'a dit, on est très-exposé dans cette Exposition. En voici une nouvelle preuve que nous trouvons dans un journal anglais.

Il y a un programme pour le voyage des pick-pockets comme pour ceux des personnages officiels. Un peu plus, on enverrait une députation à la gare pour les recevoir.

Il nous semble que c'est pousser un peu trop loin la politesse française: qu'en pensez-vous? Mais dans tous les cas, vous voilà averti, de par le Moniteur, et prenez bien vos précautions.

— Dans les différents jurys scientifiques de l'Exposition universelle, on s'est occupé d'une invention remarquable présentée par un des ingénieurs du chemin de fer de la compagnie d'Orléans.

Ce procédé, d'une grande simplicité, rend en même temps le travail des employés aussi simple que facile.

Lorsqu'on s'occupe d'un signal, tous les autres sont fermés au même instant, rendus inertes, inutiles. On a même prévu la possibilité d'un ébranlement quelconque par un accident imprévu.

— Enfin le vrai printemps est venu. Il règne sans partage depuis la fin de la lune. Nous avons maintenant des journées radieuses, où la végétation ne peut manquer de regagner le temps perdu et de prendre la vigueur et l'éclat nécessaires pour rassurer le cultivateur sur la prochaine récolte.

Plus que jamais donc l'exploitation du bétail tend à devenir le nerf de la vie et de l'industrie agricole dans toutes les parties de la France, où la fraîcheur naturelle ou artificielle du sol la rend aisée ou possible.

PLUS DE 40 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE HOLLANDE DE DIDIER.

Les innombrables lettres de remerciements que nous recevons de toutes parts, prouvent que le célèbre Dr Kook n'a fait que rendre justice à cet admirable médicament populaire, quand il l'a appelé un remède BÉNIN, UN MAGNIFIQUE PRÉSENT DU CIEL.

— Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kilos suffisent pour guérir radicalement les GASTRITES, les MALADIES DES INTESTINS et DU FOIE, les HÉMORRHOÏDES, les RHUMATISMES, les DARTRES, les CONSTIPATIONS HABITUELLES OPINIÂTRES, l'ASTHME, l'HYPOCONDRIE, les VENTS, les GLAIRES, les MAUX PROVOQUÉS par les RETOURS d'ÂGE ou la PUBERTÉ, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOUTARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

Notre seul dépositaire, pour la ville de Roanne, est M. BONNEVAY, épiciier, 16, rue Sainte-Elisabeth.

— Le Phosphate de fer soluble, de LERAS, docteur ès-sciences, est le médicament le plus remarquable pour la guérison des pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang.

Le docteur Bernutz, médecin de l'hôpital de la Pitié, de Paris, constate, dans un rapport, sa supériorité sur les autres ferrugineux, dans les termes suivants:

« Chez une malade très-gravement affectée pour laquelle j'avais dû renoncer successivement au fer réduit, au lactate de fer, aux Pilules ferrugineuses, à l'eau de Spa et de Passy, le Phosphate de fer soluble a été non-seulement bien supporté, mais a immédiatement amené une amélioration. »

CRÉDIT LYONNAIS Société à responsabilité limitée. Capital entièrement versé: Vingt Millions. Bilan au 30 avril 1867.

Table with 2 columns: Description (Espèces, Portefeuille, Avances et Crédits sur nantissements, etc.) and Amount (F. 3,499,910, 33,236,495 66, etc.)

Table with 2 columns: Description (Dépôts à vue, Bons à vue, Comptes courants Créanciers, etc.) and Amount (F. 16,796,466 91, 630,940, 9,167,048 74, etc.)

Effets en circulation avec l'endossement de la Société F. 12,371,016 18

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES: Le Président du Conseil d'Administration, H. GERMAIN. Le Directeur, J. LETOURNEUR.

— C'est en quelque sorte un devoir aujourd'hui pour les pères de famille dont la fortune repose principalement sur un avenir qui ne leur appartient pas, de pourvoir au sort de leurs enfants, en leur assurant un capital proportionné à leurs sacrifices dans le présent.

Journal politique quotidien, grand format à six colonnes. Rédacteur en chef: M. Louis VEUILLOT. Abonnements: Edition quotidienne: Trois mois, 18 fr.; six mois, 34 fr.; un an, 66 fr.

LA MODE ILLUSTRÉE Se publie en quatre éditions semblables quant au texte et aux planches et différant seulement par l'annexion de 52, 24 ou 12 gravures coloriées.

PRIX DES DIVERSES ÉDITIONS: PREMIÈRE ÉDITION. Gravures noires dans le texte, Un an: 14 fr. TROISIÈME ÉDITION. Gravures noires dans le texte, plus DEUX gravures à l'aquarelle par mois. Un an: 20 fr.

ON SOUSCRIT (PARIS: au siège de la Société, 60, rue de la Victoire.) DANS LES DÉPARTEMENTS: chez tous les banquiers.

EN S'ABONNANT A L'AVENIR NATIONAL, grand journal, quotidien, politique, littéraire, commercial, qui va bientôt entrer dans sa 3e année, et dont le succès a été si rapide, on reçoit gratuitement, deux fois par semaine, un magnifique journal d'illustrations L'UNIVERS ILLUSTRÉ.

L'AVENIR NATIONAL a pour rédacteur en chef, M. A. PEYRAT; pour rédacteur principal, M. Taxile DELORD; pour principaux collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, GAIFFE, HORN, Georges POUCHET, Amédée GUILLEMIN, d'ORNANT, Jules MAHIAS, L. LEGAULT, Ch. QUENTIN, Ch. HABENECK, CRUSSARD, CAMPENON, Ed. PUTHOD, A. DRÉO, E. DE SONNIER, Léon LOISEAU.

L'AVENIR NATIONAL publie une Revue hebdomadaire par M. P. VERNIER, une revue quotidienne de la Bourse et des différents marchés du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

NIVERS ILLUSTRÉ réunis coûte le même prix que l'abonnement aux autres journaux politiques (16 francs par trimestre pour les départements). On s'abonne par un mandat sur la poste, à l'ordre du directeur, ou une traite sur Paris, 9, rue d'Aboukir, Paris.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE ROANNE (Décret du 30 juillet 1863). Entrepôt, transit, consignation. Vins, alcools, céréales, etc.

Les Magasins généraux et publics offrent les avantages suivants: Ils reçoivent en franchise de droit et de régie, toutes les marchandises qui en sont susceptibles jusqu'au jour de la sortie: les vins, les 3/6, eaux-de-vie, avoines, viandes salées, etc.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS M. FERARY, M<sup>e</sup>-DENTISTE. Rue de la Loire, 10. A SAINT-ETIENNE.

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES MESSAGERIES A VAPEUR. PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE. (Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et marchandises sur les routes ordinaires.)

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME. Capital social: 25 millions de francs. Actions de 500 francs. La Compagnie est autorisée à établir ses services sur 60 lignes les plus productives.

Émission par séries de cinq millions. Bénéfice assuré: devant s'élever jusqu'à 25 0/0 du capital. Exemple: Une ligne de chemin de fer départemental de 45 kilomètres coûterait 5 millions.

ON SOUSCRIT (PARIS: au siège de la Société, 60, rue de la Victoire.) DANS LES DÉPARTEMENTS: chez tous les banquiers.

VERSEMENTS 50 francs en souscrivant. 75 fr. après la répartition. Les autres versements plus tard, au fur et à mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

SAISON DU PRINTEMPS. Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie) ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace.

VINAIGRE de toilette COSMACETI. Supérieur par son parfum et ses propriétés émollientes et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

AVIS GÉNÉRAL M. et M<sup>me</sup> NORMAND. Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83. A ROANNE. Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste.

La douce Revalescière du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, vomissements, constipation, diarrhée, toux, asthme, phthisie, suppression, maigreur, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE. La Bourse, comme tout le monde, est dans l'expectative.

Table with 2 columns: Instrument (3% Français, 4 1/2% id., Emprunt Italien 5%, etc.) and Price (69 05, 97 50, 52 40, etc.)

MERCURIALES. Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Monthrison. Froment 1<sup>re</sup> qualité, 5 10, 5 15, 4 85.

Étude de M<sup>e</sup> MARCHAND, avoué à Roanne. VENTE PAR LICITATION EN UN LOT D'UNE TERRE. Sise au Coteau.

Elle est poursuivie par le sieur Horace Berger, propriétaire et albergiste, demeurant au Coteau, agissant en son nom personnel et comme tuteur de Claude, Jean-Marie et autre Claude Berger, mineurs nés de son mariage avec défunte Pierrette Cholleton.

Elle aura lieu en présence du sieur Pierre Cholleton, propriétaire, demeurant aussi au Coteau, subrogé-tuteur desdits mineurs Berger, et, comme tel, régulièrement sommé d'y assister.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE. Une terre, située à Varennes, commune du Coteau, de la contenance de quarante-deux ares environ, confinée: au sud-ouest, par terrain à Ducrot; à l'est, par terre à Désarbré; au midi, par terre au même; et au soir, par chemin de desserte.

Enregistré à Roanne, le onze mai mil huit cent soixante-sept, fol. . . c. Reçu un franc quinze centimes; décime et demi compris.

Etude de M<sup>e</sup> VEILLEUX, notaire à Roanne.

A VENDRE UNE MAISON

ETABLISSEMENT CAFE-RESTAURANT Avec les dépendances. Situé à Roanne, à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue Détournée.

PLUS DE FROID AUX PIEDS NI D'HUMIDITE

Avec les Sémelles Lacroix, b<sup>is</sup> s. g. d. g. de 75 c. à 2 fr. 50

A VENDRE VASTES EMPLACEMENTS

POUR CONSTRUCTIONS ET FABRIQUES DE COTONNES. Rue du Marais, à Roanne.

L'UNION Compagnie d'assurances contre l'Incendie et sur la Vie

S'adresser, pour le canton de Belmont, à M. Louis ANDROT.

EMPLACEMENT A VENDRE

A VENDRE MATERIEL DE TEINTURE

Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduire de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc.

CADÉAUX DE PAQUES ON PEUT VISITER LA SUISSE

ses sites pittoresques, ses glaciers, ses lacs, ses chalets, ses villes remarquables, ses magnifiques points de vue, toutes les beautés naturelles qui font de ce pays l'Oasis de l'Europe.

LA SUISSE PHOTOGRAPHIQUE

Collection de 20 très-jolies photographies, vendues jusqu'à dix francs dans le commerce; éditées par l'un des premiers artistes de Genève, et dignes par leur exécution soignée de figurer dans les albums les plus élégants.

MAISON A VENDRE

CLOCHES A VENDRE

POUR BOUTURES ET MELONS

DU CROT



Avis très-important A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS UN FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR. Ce fonds est très-bien achalandé. Un coupeur, homme de confiance, est attaché à la maison; aussi, sans être tailleur, on peut conserver la nombreuse clientèle.

A vendre ou à louer

Un petit Clos, avec jardin et tour de murs dans le clos, situé à 10 minutes de Roanne. On ferait bâtir un logement au gré du locataire, s'il le désire.

A VENDRE UNE PETITE MAISON

Avec une pièce à la suite et un petit jardin.

UNE AUTRE PETITE MAISON

Presque au centre de la ville, très bien située pour un commerce.

FOIN A VENDRE

S'adresser à M. CHENAUX, régisseur de M. De RAINNEVILLE.

A AFFERMER DEUX BEAUX DOMAINES

UN VIGNERONAGE

A VENDRE 30 PIÈCES DE VIN

En vin de Villereux, récolte de 1864, et la plus grande partie de 1865, de la propriété de M. COLY, horticoler.

A LOUER

FÉCULERIE DE LA VARENNE

A VENDRE UNE MAISON

Située à Roanne, rue Impériale, 43. S'y adresser pour tous les renseignements.

A VENDRE

48 ORANGERS VARIÉS Et Citronniers

A VENDRE

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

De DICQUEMARE AÏNÉ, de ROUEN. Pour ténacité à la suite et toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur.

BITUMES

E. GENOT

Entrepreneur de Bitumes, à Roanne. Se charge de la fabrication et de la pose des bitumes Seyssel et des bitumes de goudron d'usage pour trottoirs, cuisin, magasins, ateliers, etc.

A LOUER au premier novembre 1867

APPARTEMENTS OCCUPÉS PAR L'HOTEL ROCCA

GRANDE MAISON

JARDIN ET DÉPENDANCES A VENDRE

MÈCHES AROMATIQUES

GÉLATINE

Pharmacie GARNIER

A VENDRE UNE MAISON

APPAREIL FUMATIRE

M. DAUBET

BOUDET

PÉDICURE

MAL DE DENTS

POUR LE SOUFFRAGE DES VINS.

pour la clarification des vins et des eaux-de-vie.

seul préparateur, rue du Collège, 30, à Roanne (Loire).

AVIS. — Exiger sur chaque bande de Mèche et de tablette de Gélatine l'étiquette portant le nom de la pharmacie Dechastelus.

ANTI-OPHTHALMIQUE

BOUDET

PÉDICURE

MAL DE DENTS

POUR LE SOUFFRAGE DES VINS.

pour la clarification des vins et des eaux-de-vie.

seul préparateur, rue du Collège, 30, à Roanne (Loire).

AVIS. — Exiger sur chaque bande de Mèche et de tablette de Gélatine l'étiquette portant le nom de la pharmacie Dechastelus.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

SAIL-LES-BAINS

CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Six sources thermales de composition différente. — Alcalines-Iodurées, — Sulfureuses, — Ferrugineuses. — Immense piscine. — Hydrothérapie.

FÉCONDATEUR AGRICOLE

Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers, pépiniéristes, etc., s'emploie tous les mois de l'année; se vend chez MM. les épiciers, grainetiers, débitants de tabac, etc.

EXPOSITION GÉNÉRALE DE CHAUMONT

EAU ARCHELAIS

Dépôt chez M. CHAMBOSSÉ, coiffeur

LE PLUS GRAND FLEAU DE L'HUMANITÉ

C'est les maladies de poitrine. Sur 10 décès, 6 au moins sont produits par ces maladies.

POUDRE DE ROGE

PERLES D'ETHER

PASTILLES ET Poudre DU D<sup>r</sup> BELLOC

PILULES DE VALLET

CAFÉ DE GLANDS DOUX

ASTHME

ASTHME

Signature de l'imprimeur.